

**Ci-dessous les informations nécessaires pour vous inscrire à  
Mission Argent de Poche 2022.**

**Inscription du vendredi 1<sup>er</sup> Avril au samedi 30 Avril 2022.**

1. Téléchargement des dossiers sur ***lamballe-terre-mer.bzh***.
2. Envoi des pièces justificatives à [sij@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:sij@lamballe-terre-mer.bzh).
  - ◆ Merci de mentionner un numéro de téléphone pour vous joindre si besoin.
3. A réception des pièces justificatives et après vérification, nous vous enverrons le lien internet pour vous enregistrer.
  - ◆ Aucun document reçu par courrier postal ne sera enregistré.

Pour tout renseignement : Structure Information Jeunesse de Lamballe Terre & Mer :

02 96 50 87 90 / 06 79 98 73 57 ou [sij@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:sij@lamballe-terre-mer.bzh)

## PRESENTATION

### **Mission Argent de Poche 2022 fonctionnera du lundi 4 Juillet au vendredi 26 Août**

Le projet permet aux jeunes de 16/17 ans habitant une des communes de Lamballe Terre & Mer d'effectuer des missions au sein des services communaux ou communautaires en contrepartie d'une indemnisation de 15€ par ½ journée (*une mission dure 3h30*).

➔ Les jeunes résidant sur les communes d'Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémeur bénéficieront de ce dispositif via la SIJ de Broons (02.96.84.73.36)

### **Les missions sont réalisées avec un agent ou un élu. Exemples de missions possibles :**

- Entretien des espaces verts
- Aide à l'installation des Régalades
- Inventaire en bibliothèque, ludothèque...
- Aide au déjeuner ou à la piscine en accueil de loisirs
- Aide au ménage...

### **L'attribution des missions se fera en fonction de différents critères comme par exemple :**

- L'ordre d'arrivée de l'enregistrement des dossiers d'inscription (*dans la limite des places disponibles*)
- La mobilité des jeunes
- Les incapacités médicales pour certaines tâches (*fournir un certificat médical*)
- Les disponibilités des jeunes

La distribution des missions sera effectuée **en présence de tous les participants(es) en juin en fin de journée.**

Une invitation sera envoyée en temps voulu.

A cette occasion, une charte d'engagement sera signée entre les jeunes et le Président de Lamballe Terre & Mer.

Vous la trouverez pour lecture aux pages 7 et 8 de ce document.

## Ce à quoi je dois penser pour mon inscription à Mission Argent de Poche

*Les informations suivantes seront à renseigner lors de l'enregistrement de votre inscription*

### Mes disponibilités :

- du 4 juillet au 8 juillet
- du 11 juillet au 15 juillet
- du 18 juillet au 22 juillet
- du 25 juillet au 29 juillet
- du 1 août au 5 août
- du 8 août au 12 août
- du 16 août au 19 août
- du 22 août au 26 août

### Mobilité :

Ai-je la possibilité d'être véhiculé(e) par un proche vers d'autres communes ? Lesquelles ?

|                  |                                 |                   |               |
|------------------|---------------------------------|-------------------|---------------|
| Andel            | Lamballe - Armor                | Noyal             | Quintenic     |
| Bréhand          | Lamballe - Armor - La Poterie   | Penguily          | Saint-Alban   |
| Coëtmieux        | Lamballe - Armor - Planguenoual | Plestan           | Saint-Denoual |
| Erquy            | Lamballe - Armor - Morieux      | Plédéliac         | Saint-Glen    |
| Hénanbihen       | Lamballe - Armor - Maroué       | Plémy             | Saint-Rieul   |
| Hénansal         | Lamballe - Armor - Meslin       | Pléneuf-Val-André | Saint-Trimoel |
| Hénon            | Lamballe - Armor - Saint-Aaron  | Plénée-Jugon      | Tramain       |
| Jugon-Les-Lacs   | Lamballe - Armor - Tregomar     | Plurien           | Trébry        |
| Commune Nouvelle |                                 |                   |               |
| La Bouillie      | Landéhen                        | Pommeret          | Trédaniel     |
| La Malhoure      | Moncontour                      | Quessoy           |               |

- ★ Possession ou possibilité d'emprunter des chaussures de sécurité (*pour certaines missions cet équipement est nécessaire*).
- ★ BAFA envisagé : possibilité de missions pour découvrir le métier d'un Animateur/trice d'accueil de loisirs (**BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**).

Si incapacités médicales pour certaines tâches joindre un certificat médical par mail : [sij@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:sij@lamballe-terre-mer.bzh)

**Mes coordonnées :**

- Une adresse mail personnelle et valide sera nécessaire (*cette dernière ne sera utilisée que comme moyen d'échanges par le service enfance-jeunesse et/ou la SIJ et ne sera pas transmise à des tiers*).
- Je communique mon numéro de téléphone portable personnel pour pouvoir être contacté(e) directement (*ce dernier sera transmis aux structures accueillantes*)

### Informations à envoyer avant l'inscription

***Les pages 5 et 6 de ce dossier sont à renvoyer complétées, signées et accompagnées des pièces justificatives par mail ([sij@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:sij@lamballe-terre-mer.bzh)). Une fois les pièces justificatives vérifiées, nous vous enverrons un lien internet pour finaliser l'inscription.***

**A renvoyer :**

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif de domicile (*ex : facture EDF, eau... au nom des parents*)
- Les autorisations de « droit à l'image » / parentales signées
- Certificat médical (*si besoin*)

## AUTORISATION « DROIT A L'IMAGE »

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise Lamballe Terre & Mer à utiliser les photos ou vidéos de mon enfant mineur en vue de leur publication et diffusion sur les supports de communication et d'information nécessaires à Lamballe Terre & Mer à savoir *(cocher les cases pour acceptation)* :

- magazine, journal
- bulletins communautaires ou municipaux
- affiches, tracts, programmes
- dépliants
- roll-up

Ou d'une façon générale tout support de communication imprimé ou numérique de la Communauté d'agglomération ou d'une des communes composant Lamballe Terre & Mer :

- diaporama, vidéo
- site internet Lamballe Terre & Mer et site d'une des communes composant Lamballe Terre & Mer
- pages réseaux sociaux de Lamballe Terre & Mer *(dont page facebook Lamballe Terre & Mer et pages développées par les services et partenaires comme par exemple Le Botrai, Lamballe Terre & Mer Numérique, les offices de tourisme, ...)*.

Nombre de cases cochées (en chiffre et en lettres) : .....

**Le ou les signataires sont informés du fait que la libre captation des informations sur le réseau internet, le partage et la création de liens, ne permettent pas à Lamballe Terre & Mer d'en contrôler l'usage.**

*Cette autorisation est valable pour un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Avant expiration de ce délai, elle est toutefois, conformément à la loi informatique et libertés, révoquable à tout moment, sur volonté expressément manifestée par écrit auprès du Président de Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint Martin -BP 90456 - 22404 Lamballe-Armor Cedex.*

-----  
Fait à .....

Le ...../...../.....

**Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »**

Le représentant légal

L'enfant mineur

## AUTORISATION PARENTALE

Madame  Monsieur :

---

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance de la charte d'engagement à laquelle  
 ma fille  mon fils s'engage, des mentions légales liées au RGPD (*page 8*) ainsi que des points  
suivants :

- ★ La commune ou la communauté d'agglomération ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Mission Argent de Poche ». En aucun cas l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « Mission Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- ★ Les jeunes entrant dans « Mission Argent de Poche » devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ★ La communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer s'engage à souscrire une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages que le jeune pourrait causer à autrui lors des missions ainsi que les dommages corporels qu'il pourrait subir (*à l'exclusion des fautes personnelles*).

Autorise mon enfant :

NOM, Prénom : \_\_\_\_\_

À participer à « Mission Argent de Poche » 2022.

Fait à : ..... Le ...../...../.....

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

## MISSION ARGENT DE POCHE 2022

### Charte d'engagement

Cette charte est un engagement de votre part, mais également de Lamballe Terre & Mer en charge de Mission Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-là attentivement.

#### Concernant la périodicité de l'activité

- ✓ Mission Argent de Poche se déroule pendant les vacances scolaires d'été sur un créneau horaire de 3h30.
- ✓ Un minimum de 2 missions pourra être réalisé dans la mesure du possible.

#### Concernant la ponctualité

- ✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.
- ✓ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu.
- ✓ En cas d'indisponibilité, j'avertis la mairie d'intervention (ou le service de Lamballe Terre & Mer) et la Structure Info Jeunes (02.96.50.87.90 / 06.79.98.73.57) 48h avant le début de la mission.

#### Concernant la réalisation des missions

- ✓ Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.
- ✓ De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux.
- ✓ Etant indemnisé(é) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute sa durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur silencieux.
- ✓ En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées, reportées voire annulées.
- ✓ **Protocole sanitaire lié à la covid 19** : des masques et du gel hydro-alcoolique vous seront remis avec votre fiche de missions. Le port du masque dans les espaces de mission n'est pas obligatoire, sauf impossibilité de respecter la règle de distanciation. Il devient fortement recommandé dans tous les espaces publics pendant le temps de mission. Dans le cadre de la réalisation des missions, il vous est demandé d'appliquer les gestes barrières : se laver les mains régulièrement, garder une distance d'un mètre, tousser/éternuer dans son coude, ne pas serrer la main...

### **Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers**

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ✓ Je reste poli(e) avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.
- ✓ Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

### **Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessus**

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de Poche.
- ✓ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

### **Indemnisation**

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€/mission.
- ✓ Pour déclencher le paiement, je m'engage à rapporter l'attestation de participation que l'encadrant aura complétée à l'issue de la mission et m'aura remise.
- ✓ Pour faciliter et assurer au mieux les paiements, des créneaux horaires vous sont indiqués dans la fiche de recommandations jointe.
- ✓ Au-delà du 12 septembre 2022, il n'y aura plus de versement possible.

J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte d'engagement et je m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à ....., en deux exemplaires, le .....

Nom : ..... Prénom : .....

Signature du participant,

Précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Signature du Président de

Lamballe Terre & Mer



## REGLEMENT GENERAL EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Les informations recueillies dans ce formulaire par la Structure Infor Jeunes (SIJ) de Lamballe Terre & Mer font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel aux fins de l'inscription au dispositif Mission Argent de Poche.

Ces informations sont conservées pendant une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont : **le service enfance-jeunesse de Lamballe Terre & Mer, les structures accueillant les jeunes (y compris les agents qui accompagnent les jeunes), le service finances de Lamballe Terre & Mer.**

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiées, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de Monsieur le Président de Lamballe Terre & Mer par courrier postal à cette adresse : 41 Rue St Martin – BP 90456 – 224040 LAMBALLE-ARMOR – Cedex ou par mail **au Délégué à la Protection des Données de Lamballe Terre & Mer :**

[dpd@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:dpd@lamballe-terre-mer.bzh)

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.